



Doter les avocats d'une Commission RSE, l'initiative innovante du Barreau de Nantes.

Parution : vendredi 8 septembre 2023

Adresse de l'article original :

<https://www.village-justice.com/articles/commission-rse-barreau-nantes-raison-etre,47156.html>

Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur.

La Responsabilité sociétale des entreprises est un sujet qui nous tient à cœur à la rédaction du Village de la Justice, d'autant plus lorsqu'elle se conjugue au présent avec les professionnels du Droit, ici avec des avocats, ceux du Barreau de Nantes qui ont mis en place une commission RSE et se sont dotés de la raison d'être suivante : "Libres et précurseurs, nous innovons et agissons ensemble pour faire progresser les droits et les libertés et relever les défis sociétaux".

A l'occasion de ses deux ans d'existence, en ce mois de septembre 2023, nous nous sommes rapprochés des avocates, Marion Cornu et Anne-Gwenn Alexandre -respectivement présidente et membre de la commission RSE du Barreau de Nantes- pour qu'elles nous décrivent cette belle initiative collective et citoyenne. Initiative qui pourrait donner des idées à d'autres barreaux, qui sait ?



Marion Cornu, Avocate.



Anne-Gwenn Alexandre, Avocate.

Quelles ont été les motivations à la création d'une commission RSE au sein de votre Barreau ?

Marion Cornu : « Je dirais que la commission est sûrement née de la convergence d'envies de plusieurs personnes de poser la question de la responsabilité sociétale de notre profession. La commission permet en effet de s'interroger : comment la RSE se décline-t-elle pour les avocats ? J'avais glissé l'idée à Christine Julienne, Bâtonnière du Barreau de Nantes à l'époque, que je serais intéressée de participer à une commission RSE si un jour une telle commission était créée.

Lorsque Christine Julienne a pris la décision de créer cette commission en septembre 2021, elle a trouvé assez facilement un certain nombre d'avocats, ou plutôt d'avocates (car la commission est quasi exclusivement féminine) volontaires pour l'intégrer.

La plupart de ces avocates avaient d'abord envie d'aborder le pilier « E » de la RSE, à savoir les aspects environnementaux. Au regard des défis climatiques majeurs auxquels nous faisons face, l'importance de la sensibilisation et de la mobilisation de notre profession sur ces enjeux semble évidente.

Plus globalement, j'ai la conviction que nous avons un rôle majeur à jouer. D'une part nous sommes au contact quotidien des entreprises, qui sont un acteur clé du changement, et d'autre part nous sommes en mesure de décrypter les évolutions réglementaires, qui s'accroissent de tous côtés dans tous les secteurs d'activités, pour nos clients. Notre sphère potentielle d'impact est énorme ! »

Quels sont les objectifs de cette commission ?

M. C. : « La commission a notamment pour objectifs de :

- Mieux comprendre ce que recouvre la RSE et ses trois piliers « social », « environnemental » et « gouvernance » ;
- Gagner collectivement en expertise sur un sujet sociétal qui impacte tous nos clients ;
- Appréhender les particularités de la RSCA (responsabilité sociétale des cabinets d'avocats) et faire un état des lieux au sein de notre profession ;
- Sensibiliser le Barreau de Nantes aux enjeux de la RSE et diffuser des bonnes pratiques ;
- Tenter de réduire l'impact environnemental de la profession par des actions concrètes au sein du Barreau de Nantes.

Pour les membres de la commission, c'est aussi se donner la possibilité d'agir en adéquation avec ses valeurs et ses convictions et tenter de faire avancer les choses à l'échelle de notre profession ».

Qui compose la commission RSE du Barreau de Nantes ?

Anne-Gwenn Alexandre : « Marion Cornu est la Présidente de la commission et il y a une quinzaine de membres actifs. La quinzaine d'avocat.e.s qui composent la commission sont issus de domaines d'activité variés, ce qui fait sa richesse et sa force. Droit des affaires, droit social, droit de la famille, droit de l'environnement, médiation, droit fiscal, droit pénal.. Un panel d'avocats aux compétences différentes se rejoignent pour échanger sur les sujets RSE et mettre en place des actions concrètes ».

Qu'est-ce que cela implique pour un barreau et donc ses avocats de disposer d'une raison d'être ? Comment concrètement cela se traduit-il au quotidien pour les avocats ?

A-G. A. : « Pour revenir à sa genèse, la réflexion sur la « raison d'être » du Barreau de Nantes a été initiée par la précédente bâtonnière Christine Julienne au printemps 2022. Les membres du Conseil de l'Ordre ont été sollicités à plusieurs reprises pour réfléchir et déterminer la raison d'être, les valeurs et les engagements du barreau, accompagnés par un cabinet local spécialisé sur ces sujets.

La raison d'être est la suivante : *"Libres et précurseurs, nous innovons et agissons ensemble pour faire progresser les droits et les libertés et relever les défis sociétaux"*.

Les quatre valeurs dégagées du Barreau sont la solidarité, l'audace, l'engagement et la performance.

Par ailleurs, le Barreau a également dénombré plusieurs grands engagements tant liés aux sujets sociaux qu'environnementaux :

*"défendre la qualité et l'indépendance de la justice pour la préservation de l'état de droit et la cohésion sociale",
"promouvoir l'attractivité de la profession et améliorer ses conditions d'exercice",
"anticiper et accompagner les changements sociaux et environnementaux",
"ancrer la place de l'Ordre dans la cité », « renforcer le lien humain dans un environnement technologique nécessaire et à sa juste mesure",
"rechercher l'excellente en s'appuyant sur les valeurs du barreau".*

Le manifeste ainsi que les valeurs et engagements du Barreau de Nantes composant sa « raison d'être » ont été votés en Assemblée extraordinaire le 15 novembre 2022. L'ensemble des avocats du Barreaux de Nantes peuvent ainsi s'y référer ».

Quels ont été les travaux de la commission depuis deux ans ?

A-G. A. : « L'événement phare en 2022 a été la première conférence intitulée « La RSCA, ça vous parle ? » organisée le 23 juin 2022. L'idée était de donner des clés de compréhension sur la RSCA, de faire un état des lieux dans la profession d'avocat et d'illustrer par quelques exemples pratiques ce qui peut être fait concrètement au sein des cabinets d'avocats, quelle que soit leur taille.

Cette conférence a démarré par un micro-trottoir réalisé sur le parvis du Tribunal de justice et a fait intervenir sur le sujet Florence Neple, avocate au barreau de Lyon et présidente de la commission égalité du CNB et Clotilde Le Petit, ancienne présidente de la commission égalité du CNB. C'est en effet la commission égalité du CNB qui a œuvré à l'élaboration de la première charte RSCA.

En septembre 2023, le groupe pilote des engagements a été mis en place ; c'est le comité suivi des engagements du barreau. Il veille à ce que ces derniers soient mis en place et respectés ».

M. C. : « Pour l'année 2023, une semaine « Ecolo au Barreau » a été organisée au mois de juin dernier [1] permettant aux avocats d'aller plus loin sur le sujet de la RSE et proposant des actions concrètes. Une conférence intitulée « *œuvrer en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone* » a ainsi été organisée à la Maison de l'avocat en collaboration avec le Shift project.

Une marche de ramassage des déchets a eu lieu lors de la pause déjeuner autour de la Maison de l'avocat et du Tribunal de justice, un annuaire des prestataires locaux engagés en lien avec notre profession a été publié (repas, informatique, recyclage, banque, etc.), ainsi qu'une infographie sur le numérique responsable.

Pour l'année qui s'ouvre, nous avons le projet de soutenir l'adoption d'une 6ème semaine de congés payés rémunérés obligatoire pour les collaborateurs en exercice libéral à partir de 3 ans d'ancienneté révolus au sein de la profession. Ces projets montrent bien que la RSE, par ses piliers « sociaux » et « environnementaux » permet de se mobiliser largement ».

Avez-vous connaissance d'autres Barreau qui, inspirés par votre initiative, se sont eux-aussi dotés d'une commission RSE ou d'une raison d'être ?

A-G. A. : « A notre connaissance, le Barreau de Nantes est le seul à s'être engagé à avoir une « raison d'être » vers laquelle l'ensemble des avocats du Barreau peuvent se référer et le seul à avoir créé une commission spécifique chargée des sujets RSE ».

Interview de Marion Cornu et Anne-Gwenn Alexandre, réalisée par Marie Depay pour la Rédaction du Village de la Justice.

[1] « Semaine Ecolo au Barreau » de Nantes du 5 au 9 juin 2023.